

# Rapport d'Orientation Budgétaire CCAS de Neuilly-Plaisance

## Année 2025

Certifié exécutoire

Acte publié le 16 / 04 / 2025

# Contexte général: situation économique et sociale

Certifié exécutoire

Acte publié le 16 / 04 / 2025

### 1/ Le cadre international et européen : un ralentissement de la croissance mondiale et de l'inflation

#### Une croissance mondiale stabilisée

- La croissance mondiale devrait s'établir à **3,2% en 2024 (Direction Générale du Trésor, FMI) tout comme en 2025.**
- Selon le Fonds Monétaire International (FMI), il n'est pas attendu d'augmentation significative de la croissance mondiale, Européenne et Française pour les 4 prochaines années.
- **En France**, la croissance économique s'élève à 1,1% en 2024, soit exactement le même chiffre qu'en 2023. Pour **2025**, la Banque de France anticipe une croissance nationale de **0,9%**.

#### Une inflation mondiale maîtrisée

- La crise inflationniste liée à la pandémie et au conflit Russo-Ukrainien semble se résoudre. Au niveau mondial, l'inflation devrait se stabiliser à 3,3% en 2025, contre 5,4% en 2024 et 6,1% en 2023 (OCDE) pour les pays du G20. Le contexte politique mondial depuis quelques semaines nous appelle à la plus grande prudence quant aux prévisions mondiales et ses conséquences sur le plan national avec l'appel du Président de la République à revoir les budgets pour financer des investissements supplémentaires en défense militaire sans précision quant aux modalités du financement.
- **Pour la France**, l'inflation moyenne annuelle s'établit à 2,4% en 2024, contre 4,9% en 2023 (INSEE).
- En **2025**, ce phénomène de désinflation devrait être amplifié. La prévision d'inflation devrait être révisée à la baisse à **+1,6% (Banque de France)**. Cette diminution est notamment liée à la baisse des prix de l'électricité et certaines matières premières mais qui serait en partie atténuée par la révision haussière des produits manufacturés.

## 2/ Situation nationale : déficit budgétaire et dette publique, enjeux majeurs des années à venir

### La dette publique ne cesse d'augmenter

- La dette publique a franchi le seuil symbolique des 3 000 Md€ en 2023 pour atteindre **3 303 Md€ à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, soit 113,7% du PIB, soit une augmentation de 1 000 milliards en 6 ans.**

Dette publique en Milliards d'Euros						
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2 311	2 375	2 656	2 822	2 950	3 088	3 303

- Ces résultats, qui dépassent largement les limites fixées par le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) de l'Union Européenne, placent la France en procédure de déficit excessif.

### Un retour du déficit public en dessous du seuil des 3% du PIB à l'horizon 2029

- En 2024, le déficit public est estimé à environ **6,1%** du PIB (chiffre provisoire) contre 5,5% en 2023.
- Pour rappel, celui-ci avait fait l'objet d'une réévaluation alors qu'il était prévu à 4,4% par la Loi de Finances pour 2024.
- En 2025, selon le gouvernement, si aucune mesure n'était prise, le déficit public devrait atteindre 7% du PIB. **La Loi de Finances 2025 a pour objectif de tenter de « contenir à 5,4% en 2025 »** ce déficit public pour le « ramener au seuil de 3% à l'horizon 2029 » afin de s'accorder avec les critères de Maastricht.

### Une inflation persistante mais en repli

La BDF anticipe un ralentissement de l'inflation à compter de 2024. Après une moyenne annuelle de 5,7% en 2023, elle diminuerait fortement, à 2,5% en 2024. Cette dynamique serait le fruit de la stratégie de resserrement monétaire menée par la Banque Centrale Européenne (BCE) depuis un an et demi pour justement faire baisser les prix. Elle s'expliquerait aussi par une baisse des prix alimentaires et énergétiques, tandis que ceux des services seraient tirés par les hausses salariales. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale pourrait revenir à 2% à compter de 2025.

### Déficit budgétaire et dette publique : un retour du déficit public en dessous du seuil des 3% du PIB à l'horizon 2027, objectif ambitieux (réaliste ?)

La crise sanitaire en 2020 et 2021 puis celle des prix de l'énergie en 2022 et 2023 ont propulsé le déficit et la dette publique à des niveaux historiques.

En 2023, le **déficit** public devrait atteindre **4,9% du PIB** (chiffre provisoire) contre 4,7% en 2022.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	- 4,7	- 4,9	- 4,4	- 3,7	- 3,2	- 2,7
dont Administrations Publiques Locales (APUL)	0,0	- 0,3	- 0,3	- 0,2	0,2	0,4

# CCAS de NEUILLY-PLAISANCE

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Année 2025

# LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

Service d'aide à Domicile  
et Service d'Action Sociale

Certifié exécutoire

Acte publié le 16 / 04 / 2025

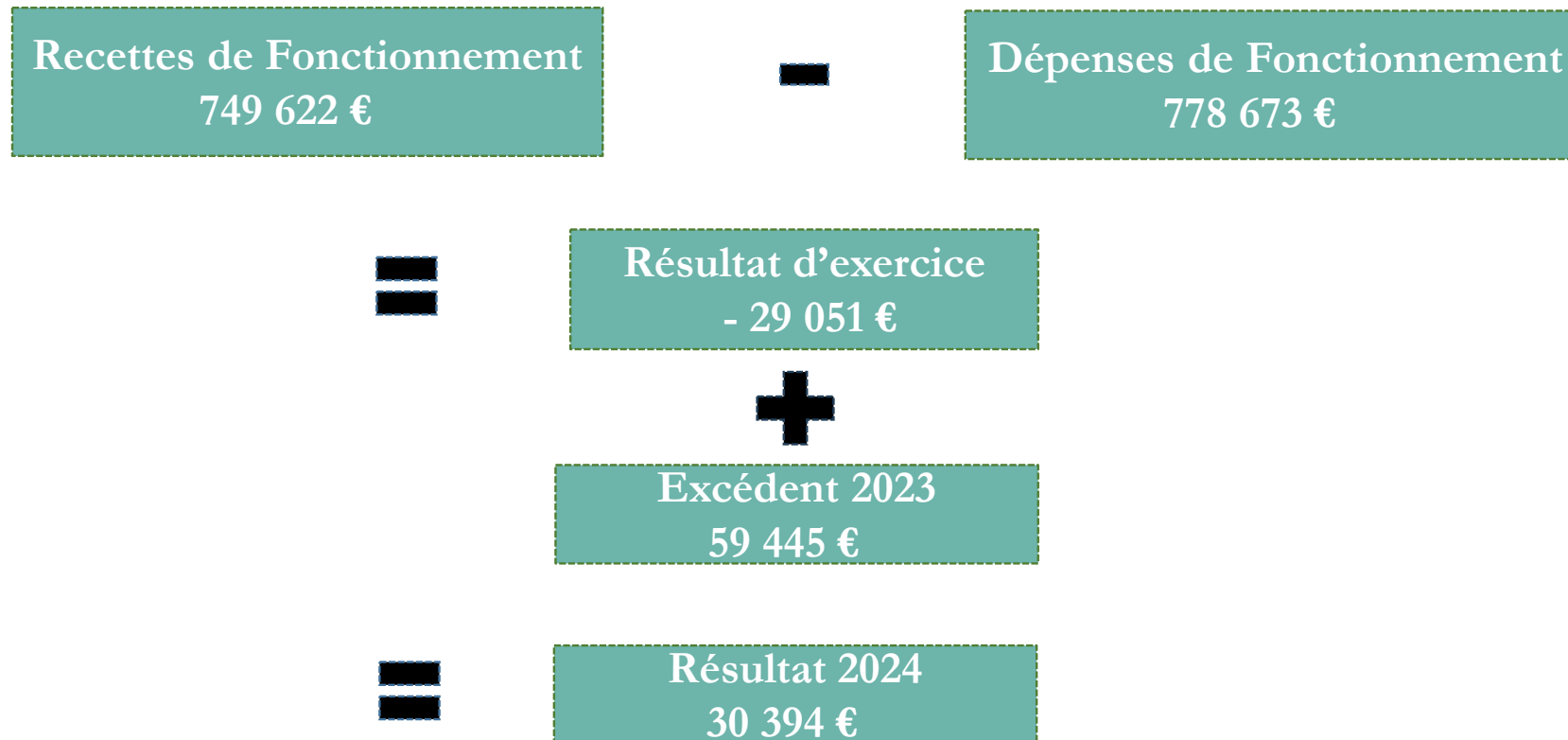
## Les résultats de l'année 2024 : détails de la section de fonctionnement

Recettes				Dépenses			
CHAPITRE		Budget	Réalisé	CHAPITRE		Budget	Réalisé
6459	Remboursement sur charges de personnel (indemnités journalières)	0	011	Charges à caractère général		59 100	44 023
6479	Remboursement sur charges sociales	0	060	Achats et variations des stocks		23 500	13 569
70	Produits des services	129 690	139 840	61	Services extérieurs	15 700	11 599
706	Prestations de services	109 690	120 840	62	Autres services extérieurs	0	18 855
70841	Mise à disposition de personnel aux budgets annexes	20 000	19 000	63	Impôts et taxes	0	0
74	Dotations, subventions et participations	615 300	609 561	12	Charges de personnel	668 700	724 076
7473	Subventions et participation département	220 000	214 430	62	Autres services extérieurs	3 000	24 210
7474	Subvention commune	395 000	395 000	63	Impôts, taxes et versements assimilés	19 200	19 832
7478	Subventions et participation autres organismes	300	131	64	Charges de personnel	646 500	680 034
75	Autres produits de gestion courante	510	221	65	Autres charges de gestion courante	13 200	7 783
7713	Libéralités reçues	0	0673	Titres annulés sur exercice antérieur		0	0
7718	Autres produits exceptionnels	0	06811	Dotations aux amortissements		4 500	2 791
<b>TOTAL Recettes Réelles de fonctionnement</b>		<b>745 500</b>	<b>749 622</b>	<b>TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>745 500</b>	<b>778 673</b>

Certifié exécutoire

Acte publié le 16 / 04 / 2025

## Les résultats de l'année 2024 : synthèse de la section de fonctionnement



Le résultat déficitaire de l'exercice est dû à l'augmentation des charges de personnel (augmentation de l'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Garantie individuelle de pouvoir d'achat, remboursement de la mise à disposition d'un agent de la ville au service d'aide à domicile)

Certifié exécutoire  
Acte publié le 16 / 04 / 2025

## Orientations budgétaires 2025

- Mise en place d'un Service Autonomie qui réunira le SAD et le SSIAD. Pas de budget commun pour 2025. L'ARS continue à financer le SSIAD et le Département à financer le SAAD
- Continuer le partenariat avec les petits frères des pauvres pour rompre l'isolement des Seniors (en 2024 3 seniors ont été visités et 1 personne de Neuilly-Plaisance a rejoint l'équipe des bénévoles)
- Renouvellement de la permanence juridique du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) afin d'accompagner les femmes dans leurs démarches d'accès aux droits, droit de la famille, divorce...
- Organisation de temps festifs et conviviaux pour les séniors (Galette, gala des boomers)
- Maintien du dispositif de mise à l'abri en urgence des femmes victimes de violence
- Maintien du dispositif de l'allocation hivernale
- Maintien des aides pour les personnes les plus vulnérables
- Mise en place de l'escapade des aidants 1 fois par mois

## Activité du CCAS en 2024

### Actions en faveur du Maintien à Domicile et des familles

- En 2024, 12 320 heures de prestations d'aide à domicile pour 107 bénéficiaires : ménage, aide à la prise de repas, soins de nursing soit 410 heures de moins qu'en 2023 (dus notamment à la perte de bénéficiaires très âgés orientés en EHPAD ou décédés; tendance similaire à l'échelle départementale et aux arrêts de travail du personnel qui ont limité la prise en charge de nouveaux bénéficiaires) et un nombre de bénéficiaires équivalent avec des prises en charge moins importantes.
- Le service de repas a assuré en 2024 la livraison de 9 196 repas auprès de 58 nocéens retraités ou handicapés soit 3 192 repas de moins qu'en 2023 (26 bénéficiaires en 7/7 en 2023 contre 15 en 2024 soit 1 092 repas en moins auxquels s'ajoutent les bénéficiaires hospitalisés plusieurs mois sur l'année qui représentent 2 500 repas). Les nouveaux bénéficiaires ne compensent qu'à hauteur de 418 repas sur l'année.
- Le SSIAD a fait l'acquisition du logiciel Millésime, indispensable pour le passage en service autonomie pour un montant de 7 300 €
- Le CCAS s'est doté en juin 2024 d'un logiciel, « Mon suivi social », déployé par l'Etat. Ce logiciel dispose d'un module permettant d'obtenir des statistiques précises et détaillées de l'activité du CCAS.

## Missions menées au service d'Action Sociale

### Les missions obligatoires du CCAS

- instruction des demandes d'aide sociale et transmission des dossiers aux autorités compétentes (CAF, Conseil Départemental, MDPH)
- suivi des familles menacées d'expulsion locative
- gestion du registre canicule et grand froid
- lutte contre l'exclusion : information des usagers sur la nature de leurs droits
- gestion du fonds de solidarité énergie
- domiciliations administratives
- Accompagnement social et administratif des familles en difficultés en matière de logement, de santé (suivi budgétaire, aide à la constitution de dossiers divers, contact avec les organismes)

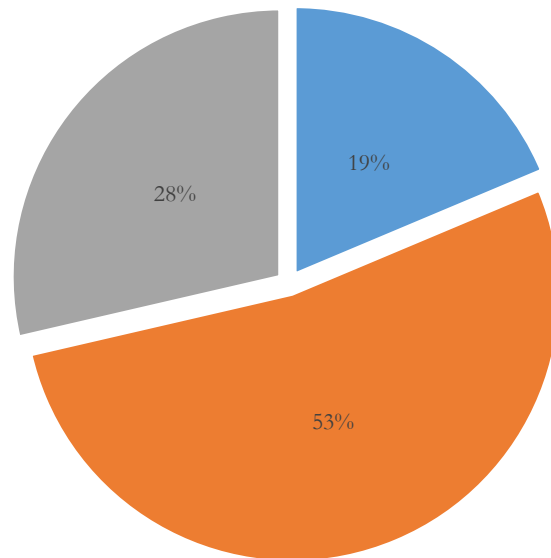
### Les missions facultatives du CCAS

- Réductions aux familles pour la cantine scolaire et instruction des demandes de réduction pour les classes transplantées
- Allocation hivernale pour les Seniors 1 fois par an pour les frais de chauffage
- Secours financiers (aide alimentaire, mise à l'abri femmes victimes de violence, aide aux transports)
- Distribution de colis de Noël aux Seniors
- Organisation d'une après-midi sur le thème de la galette des rois pour les Seniors et d'un gala des boomers
- Mise en place de la téléassistance au domicile des Seniors et des personnes porteuses de handicap
- Portage des repas pour les Seniors et les personnes porteuses de handicap
- Accompagnement des personnes vulnérables (CIDFF, Aidants familiaux, Petits Frères des Pauvres)

## Structuration de la section de fonctionnement : Budget 2024

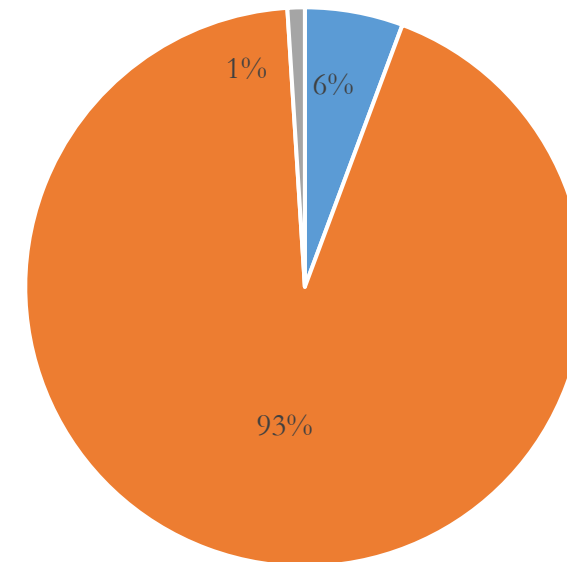
### Recettes réelles de fonctionnement

Issues à part égale de la facturation des prestations de service et des subventions



### Dépenses réelles de fonctionnement

Constituées à près de 93% par des dépenses de personnel



Certifié exécutoire  
Acte publié le 16 / 04 / 2025

■ prestations de services ■ subvention Ville ■ subvention département

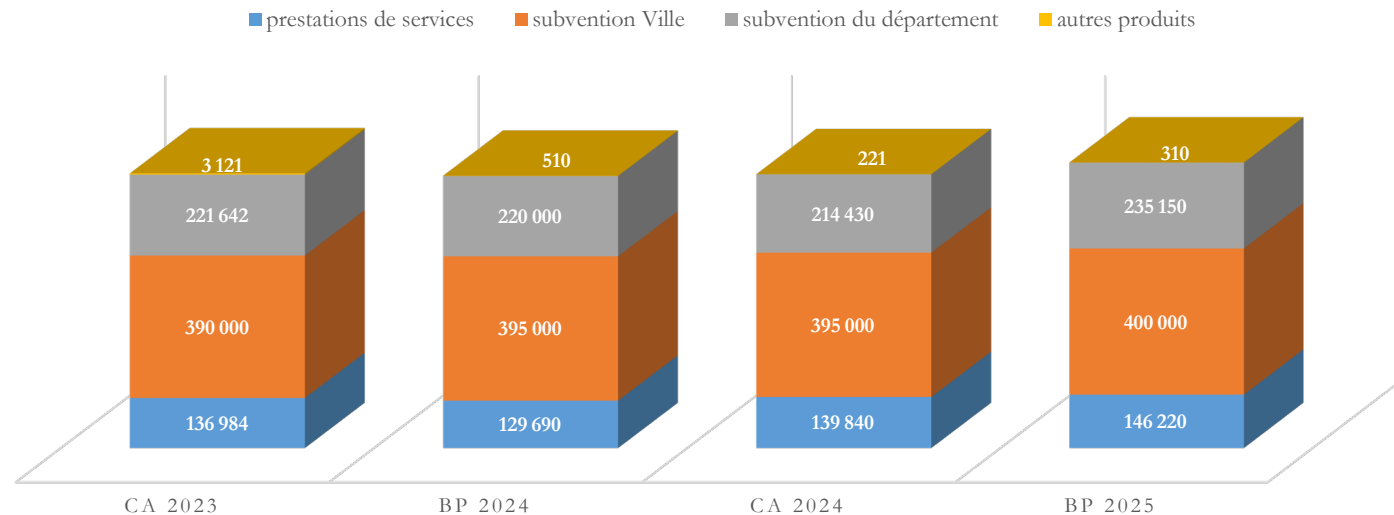
■ charges à caractère général ■ charges de personnel  
■ autres charges de gestion courante

## Evolution des recettes réelles de fonctionnement

### Actions en faveur du Maintien à Domicile

- En 2023, augmentation du coût horaire de l'aide à domicile (de 22 à 23 euros de l'heure). Suppression des CESU et facturation directe au conseil départemental soit une augmentation du montant des subventions et une diminution des prestations de service.
- En 2024, augmentation du coût horaire de l'aide à domicile (de 23 à 23,5 euros de l'heure). La facturation de l'Allocation Départementale Personnalisée à l'Autonomie (ADPA) ainsi que le remboursement du Complément de Traitement Indiciaire par le département augmentent le montant des subventions.
- En 2025, augmentation du coût horaire de l'aide à domicile (de 23,5 à 24,58 euros de l'heure). La facturation ADPA ainsi que le remboursement du Complément de Traitement Indiciaire par le département augmentent le montant des subventions.
- En 2025, augmentation de la subvention de la ville

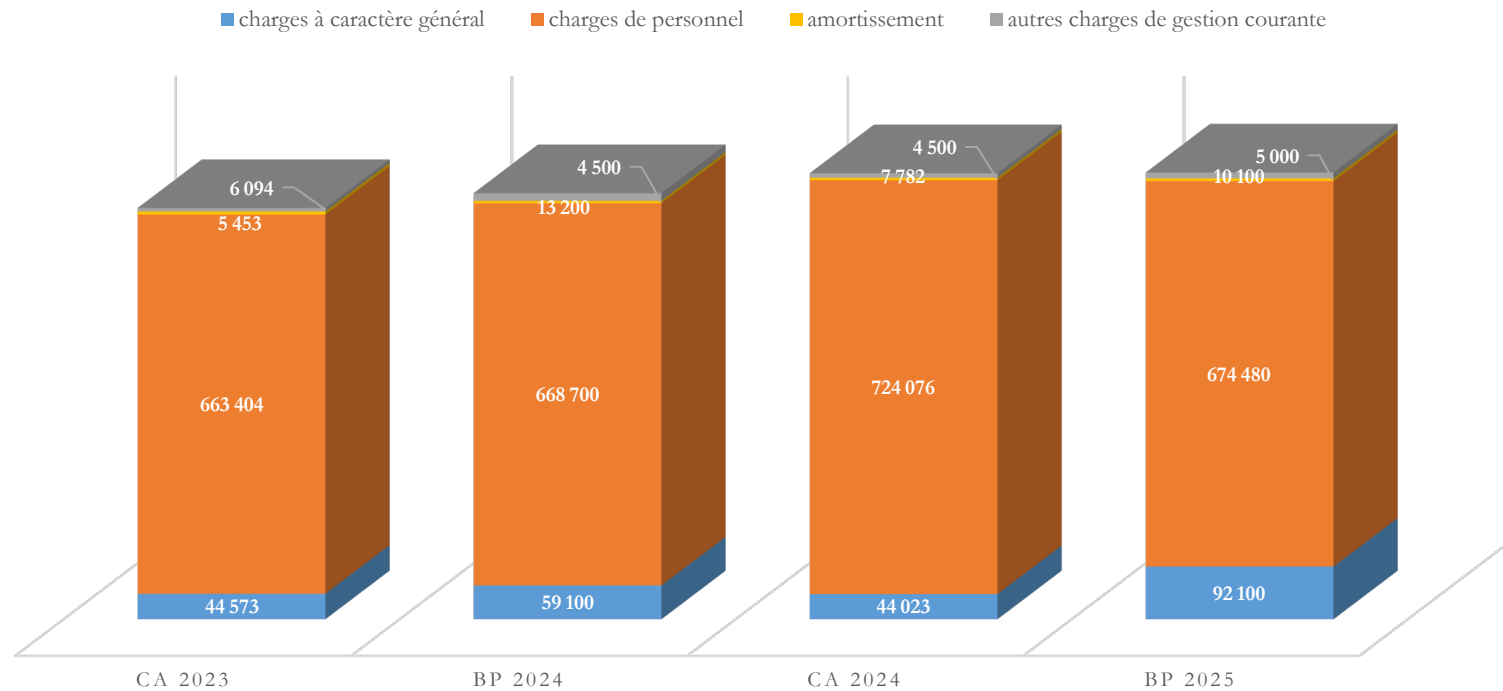
### ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- En 2024 augmentation des charges de personnel
- En 2025 baisse des charges de personnel et hausse des charges à caractère général (organisation d'un gala des boomers sur 4 jours pour les seniors)

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Certifié exécutoire  
Acte publié le 16 / 04 / 2025

# Le Service de Soins Infirmiers à Domicile SSIAD

Soins d'hygiène et de maintien à domicile pour  
les personnes âgées dépendantes

## Les résultats prévisionnels de l'année 2024 : détails de la section de fonctionnement

Recettes				Dépenses			
CHAPITRE		Budget	Réalisé	CHAPITRE		Budget	Réalisé
73	produits de la tarification	363 009	363 051		Exploitation courante	8 600	5 773
731	produits à la charge de l'assurance maladie	363 009	363 051	60	Achats non stockés	6 000	3 507
				62	Déplacements ,missions	2 600	2 266
75	Autres produits de gestion courante		1		Charges de personnel	397 000	390 612
	Excédent 2023	43 691		62	Autres services extérieurs	90 000	88 623
				63	Impôts, taxes et versements assimilés	5 000	5 210
				64	Charges de personnel	302 000	296 779
				68	Immobilisations	1 000	2
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>		<b>406 700</b>	<b>363 051</b>	<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>		<b>406 700</b>	<b>396 387</b>

## Les résultats de l'année 2024 : synthèse de la section de fonctionnement

<div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Recettes de Fonctionnement 363 051 €</p> </div>	-	<div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Dépenses de Fonctionnement 396 387 €</p> </div>
=		<div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Résultat d'exercice - 33 336 €</p> </div>
	+	<div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Excédent 2023 43 691 €</p> </div>
=		<div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Résultat 2024 10 355 €</p> </div>

Résultat déficitaire dû à une récupération d'une créance CPAM sur la dotation pour un montant de 68 000 € correspondant à des soins infirmiers facturés directement pour l'année 2022 à la CPAM et non au SSIAD.

## Orientations budgétaires 2025

- Réflexion sur la mise en place d'un Service Autonomie (obligation à compter de 2025)
- Mise en place d'un suivi renforcé de la facturation des soins infirmiers afin d'éviter des créances de la CPAM

## Activité du SSIAD en 2024

- Le nombre de patients autorisé est fixé par l'ARS en fonction des besoins du territoire.

Il s'élève à 25 pour le SSIAD de Neuilly-Plaisance.

- Le taux d'occupation théorique correspond au nombre maximal de journées de soins autorisé dans l'année, soit 9125 journées (25 x 365).
- Le taux d'occupation d'une année correspond au nombre de journées effectuées dans l'année. Il varie en fonction de deux paramètres :
  - Les absences des agents
  - Les hospitalisations des patients suivis

Arrivée d'une nouvelle IDEC en février 2024

Perspectives 2025 :

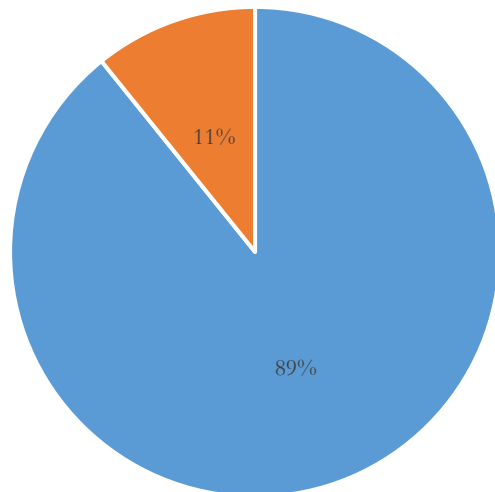
- Les soins infirmiers augmentent régulièrement depuis plusieurs années en lien avec l'évolution de la dépendance et le travail de repérage en lien avec le SAD

7300 journées de soins budgétées en 2025 soit un taux d'occupation de 80 % (6 503 en 2024 soit un taux de 71 % dû à l'arrêt maladie d'un agent depuis juin 2024)

## Structuration de la section de fonctionnement : Budget 2024

### Recettes réelles de fonctionnement

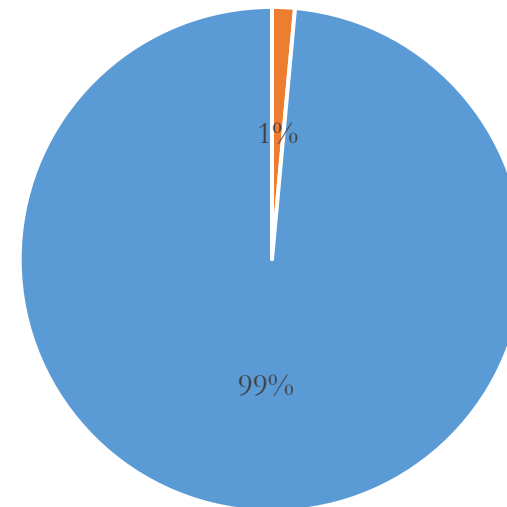
Constituées à 89% de subvention de l'Assurance Maladie et à 11 % du report de résultat de 2023



■ produit à la charge de l'assurance maladie ■ excédent de l'exercice antérieur

### Dépenses réelles de fonctionnement

Constituées à 99% de dépenses de personnel

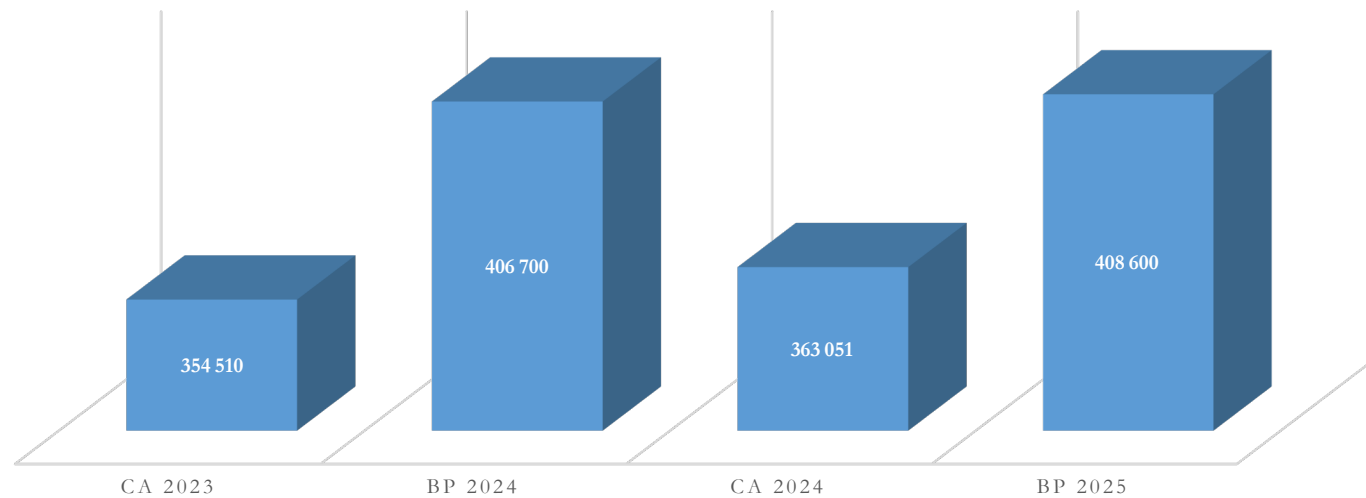


■ charges à caractère général ■ charges de personnel

## Evolution des recettes réelles de fonctionnement

- Les recettes du SSIAD sont constituées à 100 % d'une subvention de l'ARS, elle-même financée par l'assurance maladie
- La subvention est fixée en fonction du nombre de journées de soins prévues dans l'année

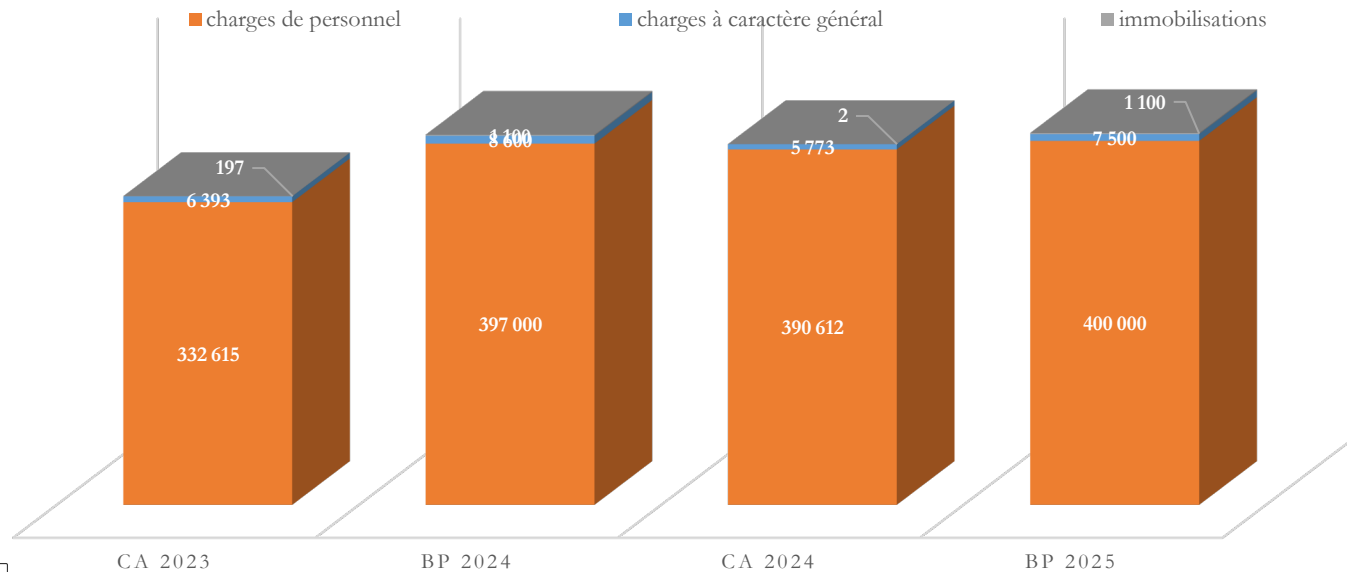
### ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- En 2025, augmentation des charges de personnel suite au recrutement de l'IDEC en février 2024 et à l'augmentation du point d'indice

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



# Les Ressources Humaines

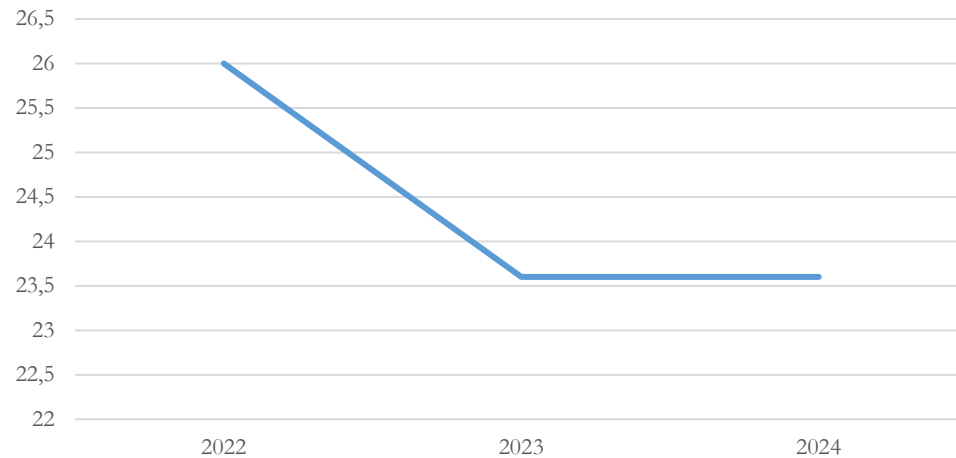
## Le CCAS et le SSIAD

## La gestion des ressources humaines en 2024

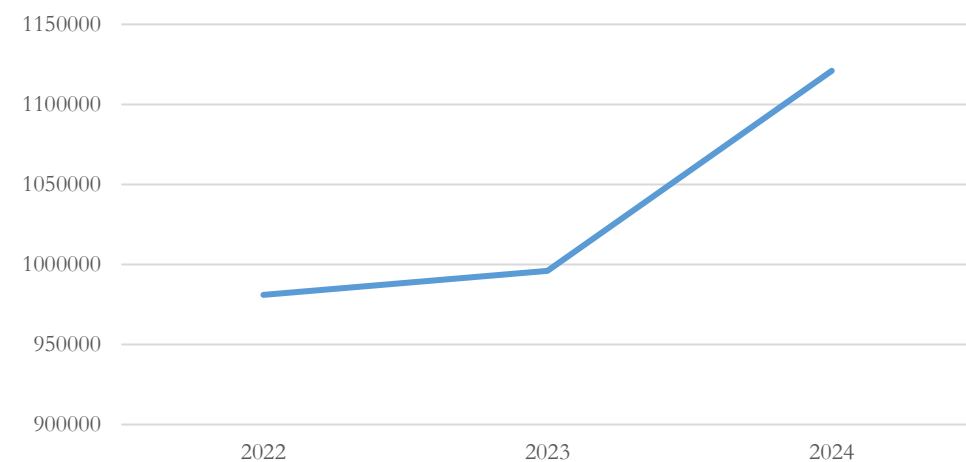
### Evolution des effectifs et de la masse salariale

En 2024, il y a eu un maintien de l'effectif du personnel mais une augmentation de la masse salariale due à l'augmentation du point d'indice, des heures supplémentaires, du remboursement du poste d'un agent mis à disposition par la ville au service d'aide à domicile et le versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

Evolution des effectifs en équivalent temps plein



Evolution de la masse salariale

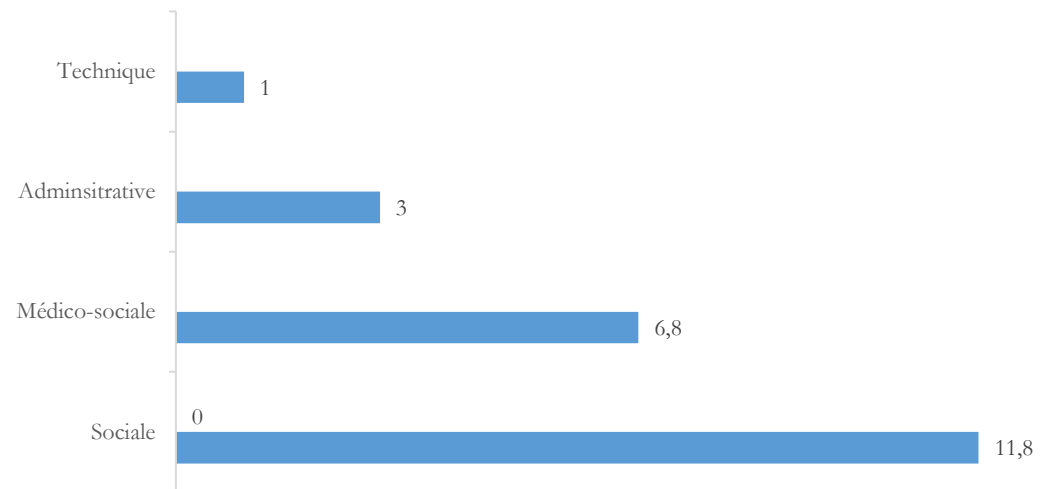


## La gestion des ressources humaines en 2024

### Structuration des effectifs

- 100% des agents sont des femmes.
- Les filières sociales et médico-sociales représentent 95 % des effectifs.

Répartition des effectifs en ETP



## La gestion des ressources humaines en 2024

### **Temps de travail**

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la durée effective du travail est de 37 heures hebdomadaires avec 12 jours de RTT.
- 90% des agents travaillent à temps complet. Le temps partiel est marginal et à la demande des agents.
- Tous les agents du CCAS ont suivi une formation en sophrologie en 2024.

## La gestion des ressources humaines en 2025

### Actions en faveur du Maintien à Domicile

- Le personnel du maintien à domicile (SSIAD et SAD) bénéficie régulièrement de séances de formation, choisies en fonction des besoins exprimés par les agents, afin de les aider dans leurs activités quotidiennes auprès des bénéficiaires et notamment chez les personnes les plus dépendantes. (exemple: gestion de la fin de vie ...)
- En 2025, le CCAS organisera des ateliers de sophrologie ainsi qu'une formation aux premiers secours

# Gestion de la dette

## CCAS et SSIAD

Il n'y a pas d'emprunt et donc pas de gestion de la dette

Une ligne de trésorerie est renouvelée chaque année en cas de besoin, d'un montant de 90 000 € et n'a pas été utilisée en 2024